

- Conditions de Garantie -

1. Les définitions de garantie sont valables exclusivement pour des achats effectués sur le territoire Français.
2. KERPIX se dégage de toute responsabilité pour les produits importés sur le territoire Français par des filières non officielles.
3. A l'étranger, sont valables les accords de garantie du pays respectif ou les accords de garantie du vendeur.
4. Les définitions suivantes sont seulement valables pour un usage privé.
5. La durée de garantie - 24 mois - commence à la conclusion du contrat de vente, soit le jour de l'achat de l'appareil par le consommateur final.
6. Si au cours de la période de garantie, le produit s'avère défectueux en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, le matériel sera retourné au revendeur ou directement au centre agréé de réparation - Société VILMA - 72-76 Rue du Surmelin - 75020 PARIS. Le centre agréé de réparation procèdera alors au titre de la garantie à la réparation ou au remplacement de l'appareil ou de ses pièces défectueuses.
7. Cette garantie s'applique, uniquement si le produit défectueux est présenté durant la période de garantie, accompagné de la facture ou du reçu d'origine délivré mentionnant le numéro de série du matériel lors du jour de l'achat par le revendeur. KERPIX ou le centre agréé de réparation - Société VILMA - 72-76 Rue du Surmelin - 75020 PARIS se réservent le droit de refuser l'application gratuite de la garantie si ces documents ne sont pas présentés ou s'ils sont incomplets ou illisibles.
8. Cette garantie couvre les frais de transport aller/retour du produit depuis le lieu de prise en charge par le revendeur au centre agréé de réparation. Les risques associés aux trajets de dépôt et de récupération du produit chez le revendeur ou au centre agréé de réparation ne sont pas couverts.
9. La garantie ne prend en charge que les appareils qui sont devenus défectueux par suite d'un défaut de fabrication reconnu ou défaut de matériel. Ils sont réparés gratuitement ou échangés si non réparables.
10. KERPIX n'est aucunement responsable d'une quelconque dégradation indirecte ou fortuite liée au produit.
11. Les réparations sous garantie n'entraînent pas une prolongation de la durée de la garantie. Les pièces remplacées ou réparées ne disposent pas d'une nouvelle durée de garantie.
12. Les obligations de garantie ainsi que tout autre droit excluent les mauvais traitements et les interventions par l'acheteur ou un tiers.
13. La garantie ne couvre pas les dégâts ou anomalies qui sont apparus à la suite d'un non respect du mode d'emploi, d'un dommage mécanique ou par un cas de force majeure, l'eau ou la foudre.
14. L'usure normale, ainsi qu'une utilisation excessive sont exclues de la garantie. Cette disposition concerne notamment les pièces suivantes : Tubes d'éclair, Piles, Accumulateurs, Contacts, Câbles de connexion.
15. En vertu des réglementations nationales en vigueur, les clients jouissent de droits juridiques (statutaires) concernant la vente de produits. Cette garantie ne limite aucunement vos éventuels droits statutaires, qui ne peuvent être exclus ou restreints, ni vos droits face au vendeur du produit. Il vous est loisible de faire valoir tous vos droits à votre seule appréciation.